

La lettre du Maire, 29 janvier 2019

Tentative pour améliorer la représentativité des conseils communautaires

Aujourd'hui, la représentation des communes au sein des intercommunalités présente des injustices. En effet, même si un siège au minimum est attribué à chaque commune, ce qui "avantage" les plus petites, celles de taille intermédiaire, surtout les communes moyennes, sont défavorisées. Une proposition de loi de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, **votée en 1ère lecture au Sénat, le 24 janvier**, veut assurer une plus juste représentation des communes moyennes au sein des conseils communautaires. Mais, **il n'est pas certain que ce texte arrive au terme de son parcours parlementaire**. En effet, le gouvernement doit décider de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. En outre, il présente un risque d'inconstitutionnalité. Au demeurant, le véritable problème, plus que la représentativité des conseils, c'est le sentiment des maires d'être dépossédés de leurs compétences par l'intercommunalité. ■